

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Arrêté du 5 janvier 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre de postes offerts aux concours externe, interne et au troisième concours de recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports

NOR : *SPOD2534269A*

La ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative,

Vu l'arrêté du 15 septembre 2025 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour le recrutement d'inspecteurs de la jeunesse et des sports,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le nombre de postes offerts aux concours pour le recrutement des inspecteurs de la jeunesse et des sports ouverts au titre de l'année 2026 est fixé à 13 selon la répartition suivante :

- concours interne : 7 postes ;
- concours externe : 5 postes ;
- troisième concours : 1 poste.

En outre, 1 poste est offert par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 janvier 2026.

Pour la ministre et par délégation :

*Le directeur de l'encadrement,
secrétaire général adjoint,*

R. MULLER